



Informations sur la garantie des sols stratifiés

Résidentiel limité | Commercial limité

Alife Vinyl Floors garantit que les produits de sol stratifié sont exempts de défauts de fabrication pendant une durée spécifiée à compter de la date d'achat, comme indiqué ci-dessous. Si un défaut couvert par cette garantie est signalé par écrit à Alife Vinyl Floors pendant la durée spécifiée de la garantie à partir du moment de l'achat, Alife Vinyl Floors fournira un revêtement de sol en vinyle de luxe comparable de couleur, motif et qualité similaires, pour le remplacement du sol, à notre discrétion. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre ou toute autre dépense accessoire encourue à la suite d'un défaut couvert. La responsabilité de Alife Vinyl Floors se limite, à notre discrétion, au remplacement des produits défectueux ou au remboursement de la partie du sol en question tel que couvert par la garantie. Toute tentative de réparation, de finition ou de remplacement du produit défectueux avant l'inspection ou par une autorisation écrite de Alife Vinyl Floors annulera la garantie. Cette garantie n'est pas transférable. Lorsque vous faites une réclamation, une preuve d'achat originale ou un reçu est requis. Alife Vinyl Floors se réserve le droit de substituer un produit alternatif de valeur égale au cas où le type de revêtement de sol sélectionné ne serait plus disponible.

Qu'est-ce qui est couvert ?

Cette garantie couvre les défauts de fabrication lorsque le revêtement de sol est soumis à un usage résidentiel normal pendant 25 ans et pendant 5 ans pour un usage commercial léger, à condition que le revêtement de sol couvert par cette garantie soit installé et entretenu conformément aux directives d'installation et d'entretien et de maintenance d'Alife. Directives situées sur alifefloor.com.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

- Dommages causés par un incendie, une inondation, un abus intentionnel ou une infiltration d'humidité causée par les émissions du sous-plancher.
- Indentations ou dommages causés par des charges roulantes inappropriées, des chaises, des appareils électroménagers ou d'autres meubles n'utilisant pas de protecteurs de sol appropriés.
- Changements de couleur ou d'apparence de brillance lorsqu'ils sont exposés à une source de lumière naturelle.
- Application extérieure.
- Dommages causés par la barre de battage de l'aspirateur, les roues pivotantes, la coupe d'objets tranchants.

- Perte de brillance/rayures.
- Variations mineures de couleur, de nuance ou de texture entre les échantillons ou la photographie couleur imprimée et le matériau réel.
- Planchers installés dans des résidences autres que celles occupées par le propriétaire ou le locataire (à l'exception des produits qui sont indiqués comme commerciaux légers/commerciaux garantis).
- Erreurs et/ou dommages liés à l'installation, y compris un mauvais conditionnement des matériaux de chantier et de revêtement de sol.
- Dommages à la construction après l'installation.
- Planchers décolorés par l'humidité ou les panneaux de sous-couche.
- Sols endommagés par des produits de nettoyage agressifs (Veuillez-vous référer à nos directives d'entretien et de maintenance pour les pratiques de nettoyage appropriées).

Exclusions de garantie

- Aucun de nos installateurs, détaillants, distributeurs ou employés n'a le pouvoir de modifier les obligations, limitations, clauses de non-responsabilité ou exclusions en vertu de l'une de nos garanties.
- Nous excluons et ne serons pas responsables ni ne paierons les dommages accessoires, indirects ou spéciaux dans le cadre de nos garanties. Par cela, nous entendons toute perte, dépense ou dommage autre que le revêtement de sol lui-même pouvant résulter d'un défaut du revêtement de sol. Nos garanties limitées constituent les seules garanties expresses du produit acheté.
- Dans la mesure permise par la loi et pour tous les produits non destinés à la consommation, toutes les garanties autres que nos garanties limitées, expresses ou implicites, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, sont rejetées. Si une garantie implicite survient en vertu de la loi d'un État, toutes les garanties implicites (y compris toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) sont limitées en durée à la durée de cette garantie écrite, dans la mesure permise par la loi.
- Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations des dommages accessoires ou consécutifs ou les limitations sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.
- Cette garantie limitée du produit ne couvre pas l'installation du produit. Les erreurs d'installation sont de la responsabilité de l'installateur. Bien que les installations non effectuées conformément à nos exigences n'annulent pas la garantie du produit, les dommages ou les problèmes de revêtement de sol liés à une mauvaise installation ne sont pas couverts.

Propriétaire de la garantie

Cette garantie s'applique uniquement aux installations installées par des professionnels ou à faire soi-même (bricolage) par un propriétaire pour sa propre utilisation finale résidentielle/usage commercial léger, le cas échéant. Cette garantie s'étend uniquement à l'utilisateur final d'origine et n'est pas transférable.

Veillez évaluer chaque travail séparément. Vous trouverez ci-dessous une liste partielle destinée à être utilisée comme guide pour la sélection d'applications commerciales/commerciales légères. Le commerce léger implique un trafic piétonnier léger, tandis que le commerce implique un trafic piétonnier élevé. Des applications de colle sont nécessaires pour les zones utilisées avec des « charges roulantes » (fauteuils roulants, lits d'hôpitaux, chariots, étagères, tables, etc.). Si vous avez une question sur le type d'utilisation considérée comme « commerciale légère » ou « commerciale », veuillez contacter vos planchers de vinyle Alife avant l'achat et l'installation.

- Multifamilial
- Galerie d'art
- Espace de bureau
- Couloir
- Chambres d'hôtes
- Salons de beauté
- Hôtellerie
- Soins de santé
- Commerce de détail
- Dortoir
- Boutique
- Hall d'entrée
- Banque
- Éducation

Garantie résidentielle limitée de 25 ans

>Années 1 à 2 : Matériel et main-d'œuvre, si installé professionnellement

>Années 3 à 5 : 100% Matériel uniquement

> Années 6 – 10 : 75 % Matériel uniquement

>Années 11 – 15 : 50 % Matériel uniquement

> Années 16 – 20 : 25 % Matériel uniquement

>Ans 21 – Durée de vie du sol : 10 % du matériau uniquement

Garantie commerciale limitée de 5 ans

>Années 1 à 2 : Matériel et main-d'œuvre, si installé professionnellement

>Années 3 à 5 : 50 % Matériel uniquement

Les propriétés louées et les appartements sont considérés comme des propriétés commerciales en vertu de cette garantie. La garantie résidentielle limitée ne s'applique pas à ces types de propriétés et d'installations. Si l'achat de votre produit comporte également une garantie commerciale limitée, il s'agit de la garantie commerciale limitée qui s'applique aux unités locatives, aux propriétés louées et aux appartements selon les conditions, les exclusions et les modalités spécifiées dans les présentes.